



**Pièces à fournir lors de la signature du dossier.**

Doivent être présents : le père, la mère ou le tuteur et l'élève, si l'élève est mineur.

Engagement signé obligatoirement par le père ou la mère ou le tuteur de l'élève.  
(présentation de la carte d'identité ou du livret de famille).

1. Photocopie du CAP COIFFURE
2. Un certificat de vaccination antipoliomyélitique à jour de rappels
3. Numéro de Sécurité Sociale du représentant légal ou de l'élève
4. Numéro d'Allocations Familiales et nom de l'employeur des parents
5. Livret de famille
6. Numéro de la Carte de Séjour (pour les étrangers)
7. Les parents divorcés doivent nous fournir une attestation ou photocopie du jugement de garde de l'enfant
8. Tous les règlements par chèques, demandés sur la documentation
9. 3 photos d'identité.



## HORAIRES & COUT

Session 2008/2009

### HORAIRES :

LUNDI de 8 H 00 à 11 H 50 et de 13 H 00 à 16 H 50

MARDI de 8 H 00 à 11 H 50

1. Les dates de stages seront communiquées à l'élève en temps utile

DROIT D'INSCRIPTION : 60 euros.

FRAIS DE SCOLARITE : 320 euros pour l'année scolaire payable en deux fois :

- 1 chèque au 1<sup>er</sup> Novembre 2007 (160 €)
- 1 chèque au 1<sup>er</sup> Décembre 2007 (160 €)

MATERIEL & FOURNITURES : 250 € (Coloriste/Permanentiste)

Dans ce montant sont compris :

1. Le sac et tout le matériel professionnel (liste ci-jointe), fournis par l'établissement.
2. Tous les livres d'enseignement professionnel.
3. Abonnement « Coiffure de Paris ».

Cette somme peut être réglée en quatre fois maximum. Ces chèques seront remis lors de l'inscription définitive et encaissés au :

Coloriste/Permanentiste :

- A l'inscription définitive : 62 €
- Au 1<sup>er</sup> Novembre 2008 : 62 €
- Au 1<sup>er</sup> Décembre 2008 : 63 €
- Au 1<sup>er</sup> Janvier 2009 : 63 €

CAUTION : 152 Euros.

152 Euros non encaissés qui seront rendus en fin de scolarité pour tout contrat mené à terme,

Déduction faite éventuellement :

- 1 Soit des frais de réparation des dommages provoqués par l'élève
- 2 Soit des locations de blouses dues par l'élève
- 3 Soit des amendes demandées aux élèves pour oubli à l'établissement de matériels ou vêtements.
- 4 Soit des livres prêtés et non rendus par l'élève.



**LYCEE**  
d'Enseignement  
Professionnel Privé  
de **COIFFURE**

## LISTE DU MATERIEL

### COLORISTE/PERMANENTISTE

- une tête coupe dames
- une tête pour coloration
- une tête frisée
- un livre coloriste
- un livre permanente